

DE_2025_019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Daniel COURRIAN, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 12 mars 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET

Étaient excusés : Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Vente de Terrain Lot B - Chemin du Parc

Monsieur le Maire quitte provisoirement la séance et ne participe pas au vote.

Monsieur Daniel COURRIAN, prend la présidence de la séance, et informe le Conseil Municipal d'une demande d'achat de terrain

- De Monsieur Alexandre PIERRARD pour le lot B de la division parcellaire A 926 du terrain situé Chemin du Parc, d'une superficie de 1903 m², et un prix de 43 € le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- d'autoriser la vente du lot B, de la division parcellaire A 926, situé Chemin du Parc, à Monsieur Alexandre PIERRARD
 - pour une superficie de 1903 m²
 - pour un montant de 43 € le m², soit 81 829 € le terrain
- d'autoriser Madame Brigitte BOSQ BOUSQUET 1ère adjointe, à signer tous les actes nécessaires à cette transaction, notamment le compromis de vente et l'acte authentique devant notaire, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives y afférentes.
- de préciser que les frais afférents à la vente, y compris les honoraires du notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Ont voté 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET

Le Président
Daniel COURRIAN

